

## ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.

Le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts  
*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts*

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des Monuments et des Sites naturels dans sa séance du 11 Juin 1931;

Vu les engagements pris par:

M. Eugène DESSUS, demeurant à Uzerche, Avenue de la Gare.....	propriétaire des parcelles Nos 236 et 237 section B
M. J. FAURE, Pharmacien à Uzerche.....	" 233p et 235p section B
Mme Vve JOACHIM DESSUS.....	" 233p et 235p section B
M. Jean TEYSSIER, hôtelier à Uzerche.....	" 167, 233p et 234p, section B
M. Henri LAPORTE, jeune, rue (du Barry, à Uzerche.....)	" 168, 171, 174, 175 section B
M. Germain LAPORTE, rue du Barry, à Uzerche.....	" 178p section B
M. Henri Dugoudron, hôtelier à Uzerche.....	" 178p section B
Mme Veuve Peyssonnerie, rue Porte Baffat, à Uzerche....	" 182p section B
M. Le Président de la Commission Administrative de l'Hospice.....	" 182p, 186, 187, 188, 190, 191; 282, 283, 306 section B
Mme Veuve Lachaud, rue Porte Mousty, à Uzerche.....	" 307 section B
M. Pierre Monteil, rue Porte Mousty, à Uzerche.....	" 375 section B
M. Eyssartier, pharmacien à Uzerche.....	" 376 section B
Mme Marie LEJEUNE, épouse Brunie à Corrèze (Corrèze).....	" 406p section B
M. Maurice Fareillaud, aux Vignes d'Uzerche.....	" 540, 541p, 556 section B
Mme Annette LESTRADE, au château de Puygrolier, Uzerche.....	" 550, 551, 552, 553, 554, 555 section B

Mme Annette LESTRADE	propriétaire des parcelles
	N° 53,47 et 45 section C et 492 section B
Mme Veuve Armand Laporte	
rue du Pont à Uzerche.....	" 47 section C
M. Charles Monjauze à Uzerche.....	" 166 section B
M. J.B. Monjauze, rue du Pont à Uzerche.....	" 164 section B
Mme Veuve Balaudie, rue du Barry à Uzerche.....	" 159 section B
M. Raymond Magne, au Tunnel d'Uzerche.....	" 157, 164, 169 et 170 section A
Mme Veuve Celerier, rue du Pont à Uzerche.....	" 69p, section B
M. ROYERES, Usine Ste- Geneviève à Uzerche.....	" 69p, section B et 78p, 79p,
M. Chanconie, aux Pièces d'Uzerche.....	80, 84, 85, 86 section A 87, 88, 89, 187, 188, 193, section A

A R R E T E :

Article premier

La Vézère (lit et débit) dans la traversée de la Vallée d'Uzerche (Corrèze) entre la Minoterie d'Uzerche à l'amont (P.K. 128.000 du N.G.F.), le barrage étant compris dans le classement - et à l'aval le P.K. 126.500 du N.G.F. (environ 1km après la papeterie) est classée parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Article II

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de la Corrèze, au Maire d'Uzerche et aux propriétaires riverains, ci-dessus énumérés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article III

Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site classé.